

ACHETER · RENOVER · ADAPTER · LOUER · INVESTIR

De nouvelles aides habitat en 2024 & UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE QUI SE POURSUIT !

1. HABITAT : CE QUI CHANGE EN 2024

> Espace Info Habitat

L'Espace Info Habitat (EIH) est le **point d'entrée unique pour tout projet habitat**. Ce service public, porté par Saint-Brieuc Armor Agglomération et agréé France Rénov', est ouvert à tous les habitants des 32 communes et propose :

- un **conseil neutre, gratuit** et indépendant ;
- une **identification des besoins** et/ou travaux à réaliser (*confort, isolation, adaptation, remise aux normes*) ;
- la recherche d'**aides financières** nationales et locales ;
- une **sécurisation technique** et financière des travaux sous conditions.



Nouveauté 2024 : une **complémentarité entre l'EIH et les espaces France Service**. L'EIH informe, conseille, accompagne techniquement, administrativement et financièrement les ménages. En parallèle, les Espaces France Service accompagneront numériquement les ménages (*création d'un compte internet pour déposer leur dossier d'aides financières*).

> Très forte revalorisation des aides Anah en 2024

Saint-Brieuc Armor Agglomération est gestionnaire des aides ANAH pour les projets de rénovation globale. Un **nouveau dispositif** « Ma Prime Rénov Parcours accompagné » est proposé en 2024 et permet de financer des travaux énergétiques de grande ampleur :

- Une **enveloppe de 8 millions d'euros est disponible** sur notre territoire soit **le double des années passées**.
- Des travaux d'ampleur vont pouvoir être réalisés sur un **délai de 5 ans** pour faciliter la mise en œuvre des projets.
- Une généralisation du **système d'avance sur subvention** est proposé jusqu'à 70% pour les ménages aux ressources modestes ou très modestes.

> Le nouveau guide des aides habitat de l'Espace Info Habitat

En complément des aides ANAH, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté son nouveau guide des aides pour 2024. Une **enveloppe d'1,3 millions d'euros** va ainsi permettre d'accompagner **1 000 projets de rénovations de logements privés** en 2024 dont 400 projets avec l'aide directe de l'agglomération. Nos aides pourront accompagner un projet d'achat, d'investissement locatif, d'adaptation et/ou de rénovation de logement.

Nouveauté 2024 : des nouvelles aides sont proposées, dont les aides à l'isolation qui peuvent être majorées en cas de pose de matériaux biosourcés et des aides à la rénovation du bâti traditionnel (voir détail page suivante).

L'agglomération complète les aides nationales en aidant les projets peu ou pas assez subventionnés nationalement.

La terre, la mer, l'avenir en commun

    saintbrieuc-armor-agglo.fr

2. LE NOUVEAU GUIDE DES AIDES 2024 DE L'AGGLO

Toutes les aides à l'habitat de Saint-Brieuc Armor Agglomération sont répertoriées dans un **guide édité chaque année**. Ce guide s'inscrit dans le cadre du Programme Local de l'Habitat adopté en juillet 2019 et permet d'**accompagner et d'aider au financement les projets habitat des ménages résidant sur l'une des 32 communes de l'agglomération**, qu'ils soient propriétaires occupants, bailleurs ou investisseurs.

Les élus de Saint-Brieuc Armor Agglomération ont voté une enveloppe d'1,3 M€ afin d'aider 400 projets en 2024 sur le territoire.

AIDES POUR LUTTER CONTRE LA VACANCE

Pour lutter contre la vacance des logements, Saint-Brieuc Armor Agglomération accorde une **prime à la vacance de 3 000 €** pour tout achat d'un logement vacant (ou local vacant à destination d'habitat) de plus de 2 ans nécessitant des travaux... majorée de **2 000 €** pour les projets situés en secteurs urbains.

AIDES POUR ACCÉDER À LA PROPRIÉTÉ

Pour sécuriser et encourager l'achat de logements anciens, Saint-Brieuc Armor Agglomération accorde aux propriétaires occupants ou investisseurs privés une **prime à l'achat de 3 000 €**, majorée de **2 000 €** pour les projets situés en secteurs urbains.

Notez que l'acquisition du logement ne doit pas avoir été réalisée avant le dépôt du dossier auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

AIDES AUX TRAVAUX D'ISOLATION

Face aux enjeux environnementaux, Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite encourager l'isolation performante des logements anciens. Cette aide est destinée aux propriétaires occupants ou investisseurs privés :

Pour une **isolation par l'extérieur** (des murs ou toiture) : aide de **40 € / m²** de surface isolée (+ bonus de 20 € / m² si utilisation de matériaux biosourcés)

Pour une **isolation par l'intérieur** (des murs, rampants, plafonds des combles) : aide de **20 € / m²** de surface isolée (+ bonus de 20 € / m² si utilisation de matériaux biosourcés).

Subvention de 500€ à 5 000€ par logement.

AIDES AUX TRAVAUX DE RENOVATION DU BÂTI TRADITIONNEL

Afin de rénover spécifiquement les logements en pierre, en terre et/ou à pans de bois, Saint-Brieuc Armor Agglomération accordera une aide expérimentale à hauteur de 30 % du montant des travaux HT permettant de gérer l'humidité et la respiration des murs.

Exemples de travaux pouvant être concernés par cette aide : assainissement des fondations, rejointement à base de matériaux perspirants (chaux, terre...) enduits perspirants (chaux/chanvre, terre/paille...), dalle à la chaux (les équipements à base d'inversion de polarité des molécules d'eau ne seront pas subventionnés).

Subvention de 500€ à 5 000€ par logement.

AIDE A LA MISE EN SECURITE/HABITAT DEGRADE

Afin d'accompagner les propriétaires occupants dans la **réhabilitation de leur logement ancien** (plus de 15 ans), Saint-Brieuc Armor Agglomération **subventionne à hauteur de 30 % les travaux de mise en sécurité/lutte contre l'indignité** (remise aux normes électriques, installation gaz défailante, toiture fuyarde ... (*montant des travaux HT et frais annexes*)). Subvention de 500€ à 5 000€ par logement.

AIDE AUX TRAVAUX SUR LES LOGEMENTS LOCATIFS EN RESIDENCE A L'ANNEE

Afin d'encourager les investisseurs / propriétaires bailleurs à conventionner leur logement locatif à loyer maîtrisé, Saint-Brieuc Armor Agglomération pourra subventionner à hauteur de 5 % à 15 % les travaux de réhabilitation, en abondement aux aides de l'ANAH, sur une dépense subventionnable fixée par l'ANAH selon la réglementation en vigueur (montant des travaux HT + frais annexes, avec un plafonnement selon les ressources du locataire). Subvention de 500€ à 5 000€ par logement.

NOUVELLE
AIDE

NOUVELLE
AIDE

AIDES AUX TRAVAUX - COPROPRIETE EN CENTRE-VILLE DE SAINT-BRIEUC

Afin de lutter contre la dégradation des logements et d'encourager les syndicats de copropriétaires à rénover leur copropriété, Saint-Brieuc Armor Agglomération **subventionne à hauteur de 5 % les travaux HT réalisés sur les parties communes** de la copropriété et sur les frais annexes (la subvention viendra abonder les aides de l'ANAH).

ADAPTER SON LOGEMENT AU MAINTIEN A DOMICILE

Afin d'accompagner les propriétaires occupants, locataires ou bailleurs dans un maintien à domicile, Saint-Brieuc Armor Agglomération pourra **subventionner à hauteur de 20 % les travaux d'adaptation** (dépense subventionnable fixée par l'ANAH selon la réglementation en vigueur et comprenant le montant des travaux HT et les frais annexes). Subvention de 500€ à 2 000€ par logement.

Le plafond du cumul des aides de Saint-Brieuc Armor Agglomération est de 18 000 € par logement.

Les aides sont éligibles pour les changements d'usage de locaux.

Les aides mentionnées ci-dessus peuvent parfois être cumulables avec d'autres dispositifs ou peuvent aussi être soumises à conditions (périmètre géographique, secteur urbain, condition de ressources...). Le service habitat de l'agglomération et ses partenaires, au sein de l'Espace info habitat, renseignent de manière neutre et gratuite tout particulier ou investisseur dans son projet habitat.

➔ Consultez la **totalité du guide des aides habitat 2024** sur le site internet de l'agglomération : www.saintbrieuc-armor-agglomeration.bzh/vivre-et-habiter/mon-logement/je-minforme-achete-renové/espace-info-habitat



Vous avez des questions ?! RDV au salon de l'habitat 2024 - Hall N°1



Réaliser des travaux dans un logement peut vite devenir compliqué pour quelqu'un qui n'est pas du métier. **Comment choisir les travaux à réaliser ? Qui peut m'accompagner ? Quelles aides financières ? Comment trouver un professionnel à côté de chez moi ?** A ces questions s'ajoutent les enjeux actuels de sobriété énergétique, d'augmentation des coûts des énergies, du vieillissement de la population...

L'Espace Info Habitat et ses partenaires répondent à toutes vos questions au **salon de l'habitat** qui se déroulera les **15, 16 et 17 mars**, au **Palais des congrès et des expositions de Saint-Brieuc**.

3. PLUS D'INFOS



5 rue du 71^e RI – 22000 Saint-Brieuc
02 96 77 30 70 – infohabitat@sbaa.fr
www.saintbrieuc-armor-agglomeration.bzh

Accueil téléphonique ou physique à l'EIH (sur rendez-vous) :

En période scolaire : lundi, mercredi, jeudi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h.

Pendant les vacances scolaires : du mardi au vendredi, de 9h à 12h.

Permanences à l'Espace Info Habitat (sur rendez-vous) :

Quel que soit votre projet habitat, rencontrez les conseillers de l'Espace Info Habitat (service habitat de l'agglomération, ALEC, ADIL, Soliha, Urbanis et CAUE...) directement à l'EIH.

Permanences délocalisées dans les pôles de proximité (sur rendez-vous) :

Des conseillers se déplacent chaque mois dans les pôles de proximité de QUINTIN, PLOEUC L'HERMITAGE, et BINIC-ETABLES-SUR-MER pour répondre de manière personnalisée aux questions des propriétaires.